

## NOS VALEURS

Une association autorisée  
conventionnée

APA  
PCH  
CARSAT

aide au retour à domicile après hospitalisation

**MUTUELLES**

sortie hospitalisation, accident, maladie, etc.

et adhérent au réseau  
national d'aide à domicile,  
**FNAAFP/CSF**



vous accueille du lundi au vendredi :  
de 9 h à 12 h 30  
et de 13 h 30 à 17 h

**05 62 72 13 71**

78, avenue des États-Unis  
31200 TOULOUSE

[tallienservices@free.fr](mailto:tallienservices@free.fr)



Déduction fiscale à hauteur de 50 %

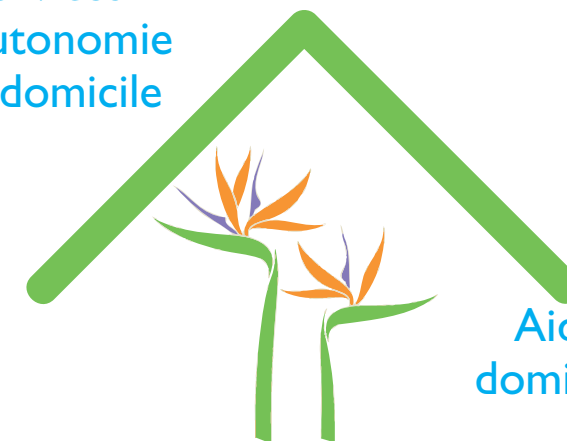


**PERSONNES ÂGÉES**  
**PERSONNES HANDICAPÉES**  
**PARTICULIERS**

A votre écoute depuis 1998

Services prestataires et mandataire

Services  
autonomie  
à domicile



Aide à  
domicile

**Tallien**  
**Services**

Service autorisé par le Conseil Départemental  
Service agréé par la DDETS

**05 62 72 13 71**



Déduction fiscale à hauteur de 50 %

Association 1901 à but non lucratif  
adhérente à la FNAAFP/CSF

## Notre offre de service

### Aide matérielle

Entretien courant du domicile  
Repassage, rangement, courses  
Aide à la préparation et à la prise des repas

### Aide à la personne

Garde de nuit,  
Compagnie ou présence responsable  
Aide à la toilette

**24/24 h**

**7/7 j et jours fériés**

### Nos services peuvent être réglés par :

Virements et prélèvements bancaires,  
chèques, CESU pré financés

### et permettent des réductions fiscales

à hauteur de 50 %  
dans la limite du plafond fixé par  
l'administration fiscale

# Vous avez le choix :

## SERVICE PRESTATAIRE

Tallien Services est l'employeur  
légal des intervenantes.

Tallien Services recrute  
les intervenantes.

Tallien Services forme  
les intervenantes.

Dans les deux cas, Tallien Services s'occupe  
du remplacement de l'intervenante en cas de maladie, congés, etc.

Vous signez un  
contrat de prestation  
avec Tallien Services :

Vous n'avez  
aucune contrainte  
administrative  
ni de responsabilité employeur.

## SERVICE MANDATAIRE

Vous êtes l'employeur  
de l'intervenante (particuliers employeurs).

Tallien Services propose  
une sélection d'intervenantes.

Vous signez un  
contrat de mandat  
avec Tallien Services :  
qui se charge des formalités administratives :  
contrat de travail, fiche de paye, déclaration URSSAF etc.

mais vous devez avoir la capacité :  
d'exercer la responsabilité d'employeur,  
de signer le contrat de travail,  
et vous devez  
rémunérer directement l'intervenante,  
verser les cotisations sociales.